

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 26 JANVIER 2021
Convocation du 15 JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 26 JANVIER 2021 à 20H 30 à la salle communale (pour respecter les gestes barrières et la distanciation) sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, et s'est achevée à 21H 45.

Présents :

**Mesdames Isabelle BONVALLET, Chantal FOURMONT LÉTANG, Béatrix HALLAY, Evelyne TROCHERIE, Françoise POULAIN, Sophie PIEDAGNIEL,
Messieurs Dominique LAIGNEAU, Guy LÉBERON, Thomas DZIEZUK,
Michel GUESNET, Grégory LEGUAY, Sylvain TRICHEUX, Thierry MOMMESSIN.**

Absente excusée : Mme Marie-Pierre CHATOUX.

Secrétaire de séance : Mme Sophie PIEDAGNIEL.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UN SQUARE AVEC JEUX POUR JEUNES ENFANTS A PROXIMITÉ DU HANGAR COMMUNAL,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'un square avec jeux pour jeunes enfants à proximité du hangar communal, pour un montant de 99.992,00 € HT, soit 119.990,40 € TTC (TVA 20% 19.998,40 €).

Le plan estimatif des financements publics du projet s'élève à 119.990,40 € :

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du Fonds départemental d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie (FDI 30%) à hauteur de 29.998,00 € et sollicite également Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2021 pour un montant de 29.998,00 €.

Autofinancement de la commune de Saint-Aubin-des-Bois 59.994,40 €.

Le plan de financement du coût global des charges du projet s'élève à 119.990,40 € :

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2021

Fin des travaux : 2ème semestre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UN PORTAIL ALUMINIUM DE SÉCURITÉ POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation d'un portail de sécurité à l'école élémentaire de Saint-Aubin-des-Bois, pour un montant de 5.648,13€ TOTAL HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI).

Le plan estimatif des financements publics du projet s'élève à 5.648,13 € :

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du Fonds départemental d'investissement pour bâtiments scolaires (FDI 30%) à hauteur de 1.694,00 € et sollicite également Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2021 pour un montant de 1.694,00 €.

Autofinancement de la commune de Saint-Aubin-des-Bois 2.260,13 €.

Le plan de financement du coût global des charges du projet s'élève à 5.648,13 € :

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2021

Fin des travaux : 2ème semestre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE CINÉRAIRE EXISTANT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement du site cinéraire existant (jardin du souvenir), pour un montant de 1.890,00 € HT, soit 2.268,00 € TTC (TVA 20% 378,00 €).

Le plan estimatif des financements publics du projet s'élève à 2.268,00 € :

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du Fonds départemental d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie (FDI 30%) à hauteur de 567,00 € et sollicite également Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2021 pour un montant de 567,00 €.

Autofinancement de la commune de Saint-Aubin-des-Bois 1.134,00 €.

Le plan de financement du coût global des charges du projet s'élève à 2.268,00 € :

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2021

Fin des travaux : 2ème semestre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- DEVIS POUR UN DÉFIBRILLATEUR (une loi pour les établissements recevant du public - ERP),

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant l'achat d'un éventuel défibrillateur.

Après réflexion, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais demande une étude plus approfondie de l'achat, de son lieu d'implantation et de sa maintenance.

- SIRP - Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (autorisation de versement des premiers acomptes au SIRP),

M. le Maire demande au Conseil Municipal qu'une délibération soit prise autorisant la commune de Saint-Aubin-des-Bois, à pouvoir verser au SIRP Fontaine-la-Guyon/Saint-Aubin-des-Bois (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique), les premiers acomptes de janvier, février 2021, avant le vote du budget primitif, à l'issue duquel un tableau d'appel aux communes sera établi pour la participation annuelle.

DIVERS

M. Thomas DZIEZUK fait remarquer que 3 pignons sur 4 de l'église sont éclairés et demande de prévoir, si possible, l'éclairage à l'intérieur de l'église le soir.

M. le Maire lui répond qu'un contrôle de l'éclairage sera fait, ainsi que pour les vitraux.

M. Thomas DZIEZUK demande des informations, concernant la mise en place d'une taxe sur le foncier bâti par Chartres Métropole. M. le Maire explique qu'il n'est jamais bien agréable de voter des impôts supplémentaires, mais qu'il doit y avoir une solidarité au sein de Chartres Métropole concernant les dépenses et les recettes. Notre commune doit faire face à des travaux d'urgence, suppression de la station d'épuration du hameau de Chazay et raccordement avec celle de Saint-Aubin, raccordement à l'eau potable de Fontenay-sur-Eure. C'est plus de 2,5 millions d'euros que Chartres Métropole a engagé pour réaliser ces travaux, ce qui n'aurait pas été envisageable sans provoquer un endettement de la commune avec une hausse significative des impôts locaux et du mètre cube de l'eau.

Mme Isabelle BONVALLET informe que 50% des foyers de la commune consultent le PanneauPocket

M. Michel GUESNET informe que le bulletin municipal va être distribué le 27 janvier 2021, par les agents territoriaux et que le site internet est toujours en cours de construction.

Le Maire
Guy MAURENARD

